



Bienvenue au  
**Syndicat  
Énergies  
Haute-Vienne**





# Le Syndicat Énergies Haute-Vienne

*Nos énergies en commun*

- **Un syndicat mixte ouvert à échelle départementale**

**les 195 communes** de la Haute-Vienne  
**Les 13 EPCI** dont la Communauté Urbaine  
**le Conseil départemental**

**209 collectivités membres**



***Depuis 70 ans au service du territoire***



# Autorité organisatrice du réseau de distribution d'électricité (AODE)

- **En France**, le réseau électrique est une infrastructure publique.
- **En Haute-Vienne**, les collectivités territoriales se sont regroupées en un syndicat départemental pour assurer la responsabilité du service public de l'électricité : le SEHV.
- **Le SEHV est AODE**, c'est-à-dire qu'il est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous sur le territoire de la concession. En tant que propriétaire du réseau de distribution au nom de ses collectivités membres, il effectue lui-même d'importants travaux sur les ouvrages.
- **Le SEHV a confié la gestion de cette infrastructure publique à Enedis et EDF par un contrat de concession.**

D'une durée de 30 ans, le contrat de concession en cours a été signé en décembre 2018. Depuis l'ouverture du marché de l'énergie, Enedis est chargé de la distribution d'électricité, et EDF reste concessionnaire pour la fourniture des usagers bénéficiant du tarif réglementé de vente (TRV).

# Le Syndicat Énergies Haute-Vienne

*Nos énergies en commun*

- 67 délégués et 52 agents au service de la transition énergétique du territoire

Réseaux  
Éclairage public  
Mobilité électrique  
Énergies et DSP  
ESp87  
Maison de l'énergie



# Pour des réseaux fiables et résilients

## ■ L'électrification (mission historique)

- Raccordements
- Renforcement du réseau
- Enfouissements des réseaux
- Modernisation et sécurisation



**67 km/an**  
de réseaux traités



**16 km/an**  
de réseaux fils nu  
déposés



**12,3 M€/an**  
engagés



**160**  
chantiers/an

*(moyennes 2020-2025)*



## Intérêt pour les territoires :

- ➔ Garantit la **qualité et continuité d'alimentation électrique**
- ➔ Contribue à la **valorisation** et à la **sécurisation des espaces publics**
- ➔ **Renforce la résilience des réseaux** (aléas climatiques, nouveaux usages...)
- ➔ **Mutualise** l'ingénierie technique, administrative et financière



# Pour un éclairage public juste et efficient

## ■ Service maintenance (sur adhésion)

- Maintenance préventive et curative
- Pilotage des travaux de rénovation et de modernisation
- Aide au choix des équipements.
- Mise à disposition des outils de suivi et de gestion du patrimoine



147

Collectivités  
adhérentes  
en 2026



41 456

foyers lumineux  
en gestion  
(mai 2026)



1711

Interventions de  
dépannage  
(2025)



## Intérêt pour les territoires :

- ➔ **Maîtrise les dépenses énergétiques** grâce à des installations modernisées et des automatisations
- ➔ **Améliore la qualité d'éclairage** et la sécurité des espaces publics
- ➔ **Réduit les charges administratives et techniques** via une gestion mutualisée
- ➔ Inscrit des projets dans une démarche **de transition énergétique et de sobriété**



# Pour une mobilité électrique accessible et renouvelable

## ■ Déploiement des IRVE

- Déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur tout le département de la Haute-Vienne (hors Limoges Métropole)
- Intégration au réseau Mobive
- Maintenance des bornes de recharges



46

Bornes de recharges SEHV  
soit 92 points de charge



+2000

Points de charge  
composent le  
réseau MOBIVE



## Intérêt pour les territoires :

- ➔ Facilite l'accès à la mobilité électrique pour habitants et usagers en itinérance
- ➔ Renforce l'attractivité du territoire en dotant l'espace public d'infrastructures de recharge
- ➔ Contribue à la transition énergétique et à la réduction des émissions locales via un réseau alimenté en énergie renouvelable



# Pour une énergie maîtrisée en impact et en coût

## ■ Énergie-Climat

- Auteur de la Stratégie départementale de transition énergétique et garant de la Convention des territoires
- Accompagnement des collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des PCAET
- Mutualisation des achats d'énergies (électricité, gaz, fioul, granulés)
- Valorisation groupée des CEE
- Le SEHV est chef de file du projet européen RENEWAT visant à réactiver et moderniser les moulins à eau



## Intérêt pour les territoires :

- ➔ Coordonne la **stratégie de transition énergétique territoriale à l'échelle départementale**, ainsi plus cohérente et adaptée aux enjeux locaux
- ➔ Offre aux communes des **tarifs mutualisés et sécurisés** tout en simplifiant les démarches administratives
- ➔ Valorise le **petit patrimoine hydraulique** local

# Pour des conseils énergétiques personnalisés

## ■ Énergies Service Public 87 (sur adhésion)

- Suivi des consommations énergétiques
- Bilans, conseils et assistances techniques personnalisés
- Études spécifiques (audits, simulations thermiques dynamiques, études de faisabilité EnR...)
- Accompagnement de projets (bâtiments et EnR)
- Mobilisation des dispositifs d'aides
- Groupement de commandes pour la maintenance d'installations thermiques et de ventilation



82%

des collectivités de Haute-Vienne adhèrent à ce service (2026)



42 300

Factures / an d'énergie suivies (moy. 2020-2026)



## Intérêt pour les territoires :

- ➔ Améliore la **maîtrise des consommations** et des coûts énergétiques
- ➔ Fait bénéficier d'une **expertise technique spécialisée neutre et locale**
- ➔ Permet un **suivi personnalisé et continu des projets** jusqu'à leur concrétisation
- ➔ Simplifie l'**accès aux financements publics** et CEE
- ➔ Aide à accélérer la **transition énergétique** du patrimoine public

# Pour une sensibilisation active sur les enjeux énergie & climat

## ■ La Maison de l'Énergie

- Sensibilisation des jeunes et des acteurs locaux sur la transition énergétique et le climat
- Ateliers et animations pédagogiques et concrètes
- Lieu de rencontres et d'émulation



**+ de 4000**  
Personnes sensibilisées sur l'année scolaire 2025-2026



**+ de 170**  
Animations 2025-2026



## Intérêt pour les territoires :

- ➔ Soutient la sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques, renforçant ainsi la compréhension des défis locaux et globaux
- ➔ Offre un outil d'éducation et de communication gratuit, accessible aux écoles et aux collectivités pour renforcer les projets territoriaux
- ➔ Développe une culture commune de la transition énergétique
- ➔ Valorise les actions locales de transition énergétique





# LES ÉLECTIONS DU SEHV



En 3 étapes





# 1- LES COLLECTIVITÉS MEMBRES DÉSIGNENT DES REPRÉSENTANTS POUR SIÉGER DANS LES SECTEURS TERRITORIAUX ÉNERGIES

- « Dans chaque secteur géographique, les communes et EPCI membres du Syndicat Énergies Haute-Vienne désignent des représentants qui formeront un collège électoral. Ces représentants sont désignés par les conseils municipaux des communes membres et par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale. » Art. 6.2.a des statuts du SEHV.

**MARS-AVRIL**

Commune < 3 500 habitants

1 représentant

3 500 hab ≤ Commune ≤ 7 000 hab

2 représentants

Commune > 7 000 habitants

3 représentants

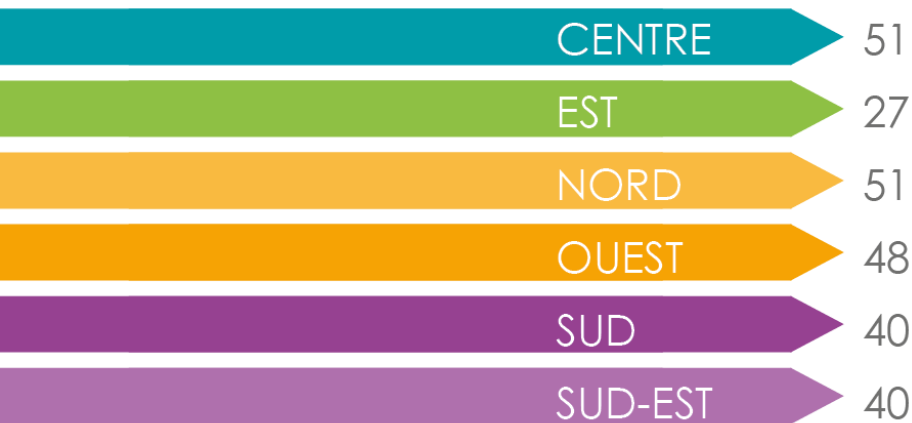
EPCI

2 représentants

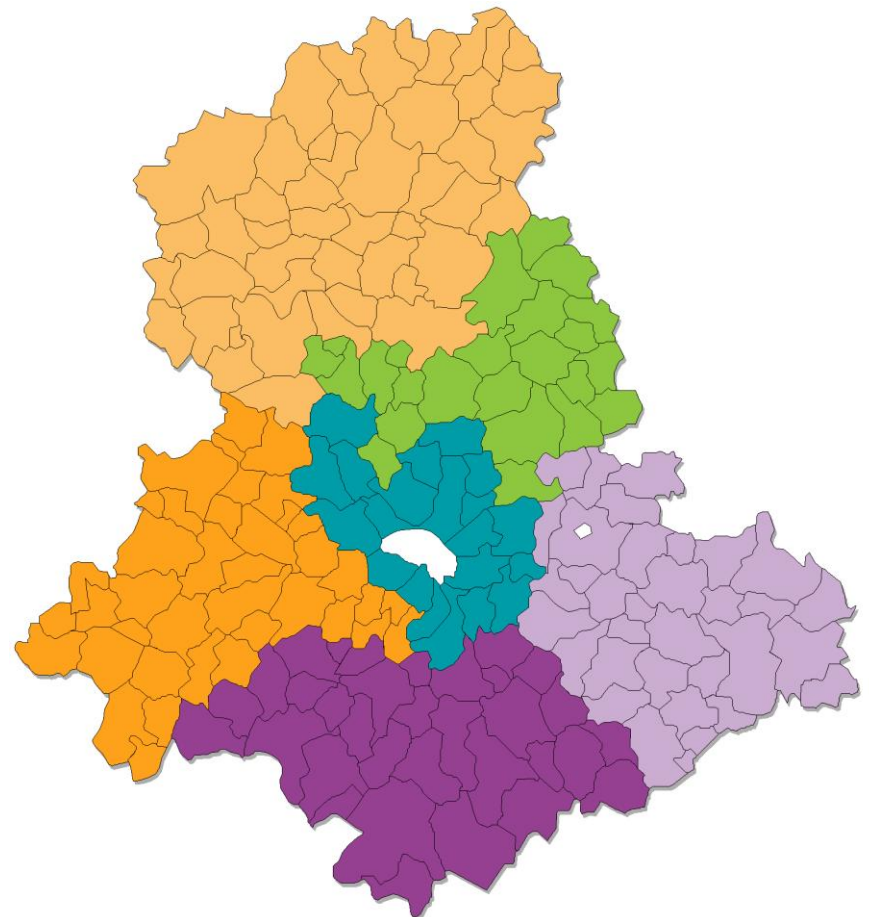


# 257 représentants siègent dans 6 Secteurs Territoriaux d'Énergies

Nombre des représentants par  
Secteur Territorial Énergies (STE) :



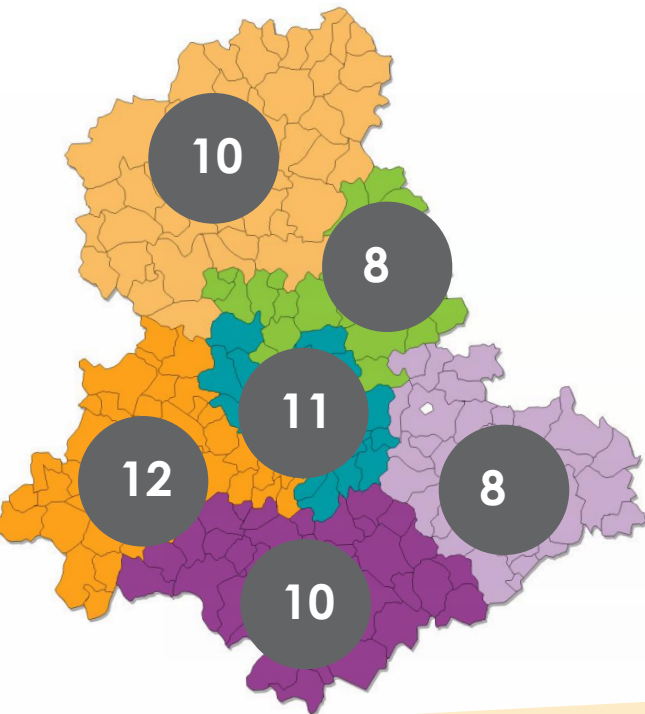
Les statuts du SEHV ne prévoient pas de suppléant pour cette étape.





## 2- LES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS MEMBRES ÉLISENT LES DÉLÉGUÉS QUI SIÈGERONT AU COMITÉ SYNDICAL

MAI



59 délégués titulaires  
59 délégués suppléants

CENTRE

11 délégués titulaires et 11 suppléants

EST

8 délégués titulaires et 8 suppléants

NORD

10 délégués titulaires et 10 suppléants

OUEST

12 délégués titulaires et 12 suppléants

SUD

10 délégués titulaires et 10 suppléants

SUD-EST


8 délégués titulaires et 8 suppléants

- En plus des incompatibilités légales, les statuts du SEHV prévoient : « **Ne peut pas être élu ou désigné délégué, toute personne ayant des responsabilités dans une entreprise, une société, un établissement ou un organisme, agissant dans le cadre d'un contrat avec le syndicat.** »

Art. 6.2.a des statuts du SEHV.



# 3- LES DÉLÉGUÉS SE RÉUNIRONT EN COMITÉ SYNDICAL POUR ÉLIRE LE PRÉSIDENT DU SEHV ET LES INSTANCES DÉCISIONNELLES



Le Comité syndical,  
c'est l'Assemblée  
délibérante du SEHV

28 MAI 2026 9h30  
au siège du SEHV

**67 délégués titulaires**

59 délégués élus dans les Secteurs Territoriaux Énergies

6 délégués nommés par le Conseil Départemental 87

2 délégués nommés directement par la CULM\*

*\*CULM : Communauté Urbaine Limoges Métropole - ces deux délégués s'ajoutent à la représentation de cette collectivité au sein du secteur CENTRE.*



# Les élections du SEHV : 3 étapes

## 1 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ET EPCI



## 3- ÉLECTION DES PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENTS & AUTRES MEMBRES DU BUREAU



# REPRÉSENTANT vs DÉLÉGUÉ

## SECTEURS TERRITORIAUX D'ÉNERGIES

### Rôle du REPRÉSENTANT

257

**Le représentant** est l'interface et le porteur des projets :

- Il fait le lien entre le SEHV et sa collectivité.
- Il transmet les projets et besoins de sa collectivité.
- Il connaît les acteurs et réseaux locaux.
- Il informe sa collectivité des actions et services du syndicat.
- Il présente le rapport d'activité du SEHV au conseil.

1 réunion par an (mai)

Chaque année les **Commissions Locales Énergies** se réunissent par secteur. Ces réunions de proximité permettent aux représentants de **s'informer, d'échanger** et **d'exprimer les besoins** et attentes des territoires dans le domaine énergétique.

## COMITÉ SYNDICAL

### Rôle du DÉLÉGUÉ

67

**Le délégué** est le « lien » entre les collectivités de son secteur et le syndicat.

- Il représente son secteur au sein du syndicat.
- Il relaye les besoins et projets locaux.
- Il participe aux décisions et aux orientations stratégiques.
- Il suit les projets, et veille à leur bonne mise en œuvre.

1 fois par trimestre

**Le Comité Syndical :**

- Élabore les grandes orientations
- Définit des règles de fonctionnement.
- Choisit les modes de gestion.
- Débat des orientations budgétaires.
- Vote le budget.

# Être élu·e délégué·e du SEHV

## ■ Les délégués suppléants

en cas d'empêchement d'un titulaire, c'est le SEHV qui prévient le(a) suppléant(e) de son secteur dans l'ordre du tableau.

## ■ Les frais de déplacement

Les élus du SEHV sont **remboursés** (sur justificatif) de **leurs frais de déplacement** lorsqu'ils se rendent, sur convocation, à l'Assemblée Générale, au Comité Syndical et autres réunions du SEHV.

## ■ Les réunions

Tout au long de son mandat, **le(a) délégué(e) doit se rendre disponible pour s'impliquer dans les réunions**, les différentes rencontres réglementaires ou informatives organisées.

**Le(a) délégué(e) peut s'engager dans des groupes de travail** sur des sujets spécifiques ou **dans les commissions représentatives**.

## ■ Le Quorum

Le Comité Syndical du SEHV délibère uniquement lorsque **plus de la moitié des membres en exercice est présente**.



# L'information des élu.es ?



## ■ Les agents du SEHV

Les agents se tiennent à disposition des élus pour les renseigner à distance. Ils se déplacent aussi en commune lorsque c'est nécessaire. Quant aux chargés d'affaires, les visites sur le terrain font partie du suivi ordinaire des dossiers et ils rencontrent la commune à chaque fois que cela s'impose.

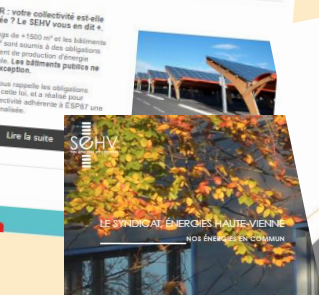


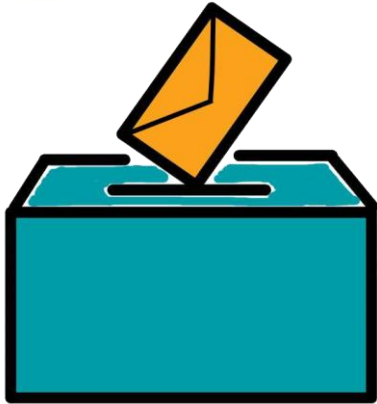
## ■ Les réunions

Quatre assemblées plénières par an qui réunissent les délégués, des commissions, des réunions de travail...

## ■ Les publications

- Le **compte rendu annuel d'activité**
- Le **rapport du contrôle de concessions**
- Les **newsletters** (4 à 6 par an)
- Le **site internet** du SEHV
- Les **fiches thématiques**
- Les **réseaux sociaux** : LinkedIn (SEHV) et Facebook (Maison de l'Énergie)





# Élections du secteur EST

## 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants



Abonnez-vous !

+ infos sur le site : [www.sehv.fr](http://www.sehv.fr)



**Le Syndicat Énergies Haute-Vienne**

8 rue d'Anguernaud - 87410 Le Palais-sur-Vienne

Tél : 05.55.35.06.35

[sehv@sehv.fr](mailto:sehv@sehv.fr)